

**Ras Beyrouth
École Maternelle
Inscriptions 2021 - 2022**

Chers parents,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre établissement.

Veuillez trouver ci-dessous, les informations importantes nécessaires pour remplir le formulaire de candidature d'un nouvel élève à l'IC.

I. CONDITIONS

A. Limite d'âge : Avant le 30 septembre 2021, le candidat de la :

- a. Petite Section doit avoir trois ans.
- b. Moyenne Section doit avoir quatre ans.
- c. Grande Section doit avoir cinq ans.

B. Propreté : Au début de l'année scolaire 2021-2022, un élève de Petite Section /Nursery devra **déjà être propre** (avoir usage des toilettes).

II. DEMANDE D'INSCRIPTION :

En ligne www.ic.edu.lb/admissions/apply

Prière de vous assurer de télécharger ce qui suit :

- 1- Une photo passeport de l'enfant.
- 2- Une copie de sa carte d'identité, son **passport**, إخراج قيد فردي.
- 3- Une copie du certificat de naissance **émanant de l'hôpital** où l'enfant est né.
- 4- Une copie du diplôme si le(s) parent(s) est / sont ancien(s) de l'I.C.

Après avoir soumis la demande en ligne, imprimez **les frais de demande d'inscription** et payez le montant à l'Économat du collège au « Thomson Hall » sur le campus de l'IC Ras Beyrouth. La caisse sera ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 14h45, sauf le mercredi de 7h30 à 13h45. Une fois que vous avez payé les frais de candidature, passez par le bureau de l'école maternelle pour fixer une heure pour l'entrevue de votre enfant.

Les formulaires de candidature doivent être complétés et soumis au plus tard le vendredi 8 janvier 2021.

III. ENTRETIENS

Compte tenu de la situation du COVID-19, les entretiens se dérouleront en ligne. Après avoir payé les frais d'inscription, le bureau de l'école maternelle vous communiquera les détails relatifs à l'entretien.

IV. RÉSULTATS

A. Le Comité d'Admission évaluera chaque candidature en fonction des critères établis.

B. La décision du Comité sera communiquée par le bureau de l'école **le vendredi 29 janvier, 2021.**

Au cas où vous décideriez de refuser l'admission de votre enfant à l'I.C., nous vous prions de nous en informer au plus tôt, afin que nous puissions disposer de cette place pour l'offrir à d'autres candidats.

V. DROITS D'INSCRIPTION

Le premier versement des frais d'écolage du premier trimestre ainsi que la somme de la cotisation au fonds de développement du collège, devront être réglés avant **le vendredi 19 février 2021.**

- Les frais de scolarité du premier trimestre ne sont pas remboursables.
- La somme versée pour le fonds de développement par les nouveaux élèves n'est remboursable que si une demande écrite est adressée à l'économat avant le **1er septembre 2021**. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué, quelle qu'en soit la raison.

Le règlement des frais d'inscription s'effectuera à l'Économat du collège.

N.B. : Nous avons le regret de vous informer que le collège reçoit un nombre de demandes supérieur aux effectifs prévus dans les classes, et se voit donc dans l'obligation de refuser des élèves, même compétents. Nous vous prions donc de bien vouloir entreprendre des démarches auprès d'autres établissements.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Web www.ic.edu.lb ou bien contactez le bureau de la Maternelle au 01-360837/8 du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.

L'Administration
Décembre 2020